

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2014

Le mardi 3 juin deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Monsieur Fabrice PEETERS (Pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER)
- Monsieur Olivier KARAS (Pouvoir donné à Madame Carole SIMON)
- Monsieur Thierry DONRAULT

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **Convention Éveil de Recy Saint Martin section Basket**

Convention Éveil de Recy Saint Martin section Basket

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la convention signée avec la section Basket de l'Éveil de Recy Saint Martin, en date du 12 janvier 2009, dans laquelle étaient définies les conditions d'attribution de subventions, était conclue pour les années 2009 à 2014.

Arrivant à son terme, Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention afin de définir les conditions d'attribution de subventions, destinées à la section Basket de l'Éveil de Recy Saint Martin.

Après un débat, le Conseil Municipal autorise à la majorité, avec 12 voix pour et 2 absents, Monsieur le Maire à signer une convention, avec la section Basket l'Éveil de Recy Saint Martin.

Infos diverses :

Plan d'Occupation des Sols (POS) :

Monsieur le Maire rappelle que le POS de Recy a été approuvé en 1987.

Il précise le rôle d'un POS qui consiste à définir les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune divisé en plusieurs zones (urbanisée, à urbaniser, agricole...)

Une révision du POS a eu lieu en 2001 afin de permettre la modification d'une partie du zonage.

Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU », le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le POS en y intégrant une large notion environnementale.

La procédure de mise en révision du POS et d'élaboration du PLU de Recy a débuté en 2011. Trois années plus tard, le PLU a été approuvé en date du 20 mai 2014 et sera opposable au tiers à compter du 27 juin 2014.

Le dossier complet est consultable en Mairie et le sera ensuite sur le site internet de la commune.

Réunion publique Travaux Grande Rue :

Monsieur le Maire précise, que dans le cadre des travaux de la Grande Rue, la réunion publique est fixée au lundi 23 juin à 18h salle Maurice Simon, afin de présenter au plus grand nombre les différentes phases de travaux et les réglementations de la circulation qui en découlent.

1er RAMA :

Monsieur Gérard Regnauld rappelle la charte passée, en janvier 2013, avec le 1er RAMA. Le Capitaine quittant son bataillon, la passation de commandement se déroulera au Fort de la Pompelle à Reims.

Le 1er RAMA propose un barbecue mardi 24 juin à la Boudiche de Recy où chacun pourra prendre part.

Les détails de cette journée seront ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

A Recy, le 3 juin 2014.

Le Maire,

Michel VALTER